

Petit aide mémoire pour une bonne rentrée syndicale

➤ Accueillir, informer, syndiquer...

...un devoir dans chaque établissement.

Accueillir les nouveaux arrivants, titulaires ou non-titulaires



- En leur communiquant les documents relatifs à l'établissement,
- En leur communiquant le livret d'accueil pour les non-titulaires et les MI/SE
- En les aidant à remplir leur fiche de service attention aux piqûres de Maya.
- En les intégrant s'ils le souhaitent aux premières réunions syndicales,
- En les aidant dans leurs démarches administratives locales

Informer



- Des habitudes de rentrée de l'établissement.
- Des actions en cours menées localement et nationalement par le SNETAP
- Distribuer les documents syndicaux :
 - ↳ aux syndiqués qui n'ont pas fait leur changement d'adresse,
 - ↳ Aux jeunes collègues qui ne connaissent pas encore nos différentes démarches.
- Les informer des démarches à entreprendre pour se procurer dans l'établissement les textes officiels

Syndiquer



- Entreprendre les démarches de syndicalisation rapidement pour pouvoir bénéficier des reversements,
- Pour faire participer le plus de monde possible à la vie de l'organisation, à l'élaboration des mandats
- Pour faire vivre et exister à l'échelon local la représentativité du SNETAP
- Pour permettre à chaque section d'établissement d'être présent dans les instances régionales, syndicales ou paritaires

Faire vivre le SNETAP dans les établissements,



- c'est établir des relations nombreuses et multiformes entre les personnels d'un même établissement, par l'intermédiaire d'affichages d'informations locales, régionales et nationales
- c'est aussi permettre que les points de vue des sections locales remontent effectivement en direction des régions et des instances nationales.

Utiliser les droits syndicaux

Panneaux syndicaux, heure mensuelle d'information sur le temps de travail, utilisation des moyens de communication, attribution de locaux, autorisations spéciales d'absences sont des droits qui s'usent lorsque l'on ne s'en sert pas.

Sortir de l'isolement.

- Confronter ses problèmes avec ceux des sections voisines permet de trouver des solutions, de créer la condition de la solidarité, de mettre en oeuvre des actions efficaces.
- Les conseils syndicaux régionaux doivent être réunis régulièrement, et être l'occasion d'une mise en commun effective du travail régional: la participation au travail régional, fait acquérir une compétence précieuse pour le travail local.
 - Profiter des Conseils syndicaux régionaux, pour réunir des catégories moins intégrées dans les sections syndicales (infirmières, MI/SE, CE/CPE, gestionnaires).
 - Demander la participation d'élus régionaux aux réunions de section, pour donner de l'écho aux débats locaux.

Tout cela représente beaucoup de travail, naturellement et l'objectif doit être de réaliser les conditions d'une véritable prise en compte collective de ces différentes tâches.

C'est l'originalité et la richesse du SNETAP, de pouvoir pratiquer ainsi un véritable syndicalisme de terrain, c'est aussi la garantie que les personnels doivent se donner d'une véritable prise en compte de leurs revendications.

Quelques consignes du Conseil Syndical National

- 1) Relire avec soin la circulaire sur les droits syndicaux. Si elle n'est pas en votre possession, la télécharger sur le site www.snetap-fsu.fr
- 2) Faire parvenir à la permanence la liste des nouveaux syndiqués et des nouveaux arrivants déjà syndiqués très rapidement pour qu'ils reçoivent le bulletin dans les plus brefs délais
- 3) Aider les nouveaux collègues à contacter les élus de leur CAP et les élus de leur catégorie.